

Le P'tit Daslois

votre commune sur
www.mairie-dasle.fr



JUILLET 2020

N° 98

► **Édito**



En eaux troubles...

Devenir Maire, c'est aussi revêtir l'écharpe tricolore... pour le meilleur et le pire ! Je dois avouer que mes premiers jours de mandat ont été mouvementés puisque moins d'une semaine après la formation du nouveau Conseil municipal, notre village connaissait le premier des quatre terribles épisodes de pluie qui ont causé pas mal de dégâts sur le domaine public mais également dans vos habitations.

Dans les pages suivantes, nous faisons le point de la situation et vous imaginerez aisément que je ne peux pas vous promettre que la situation redeviendra normale demain, par un coup de baguette magique.

La multiplication de ces orages violents a fait apparaître un dysfonctionnement général de nos réseaux. Les diagnostics qui sont effectués actuellement ont pour objectif d'identifier les problèmes afin d'envisager les aménagements et travaux à prévoir. Là encore, je ne peux pas vous promettre que tout sera réglé dans les meilleurs délais, la Mairie n'ayant pas complètement la « main » sur le problème.

Ce que je peux vous promettre, en revanche, c'est que votre équipe municipale a fait de ce dossier une priorité. Je mettrai tout en œuvre, je pèserai de tout mon poids et je frapperai à toutes les portes pour que les différents intervenants et institutions (PMA, Véolia, EPCI,...) prennent nos problèmes en compte le plus rapidement possible. Et surtout qu'ils fassent en sorte que ce ne soit plus la panique dans les foyers daslois dès qu'un orage est annoncé...

Je vous souhaite toutefois, à toutes et à tous, de passer de bonnes vacances.

Le Maire,
Carole THOUESNY

► **Actualité**

Les élus en place



Le Maire Carole Thouesny (au centre), entourée de ses adjoints.
De gauche à droite : Daniel Berthaud, Olivier Carrey, Sébastien Georges et Valérie Beauseigneur.

Elue dans son intégralité lors des élections du 15 mars, la liste «*Dasle Dynamique et Durable*» conduite par Carole Thouesny a dû attendre le 26 mai, en raison de la crise sanitaire, pour être officiellement installée. Lors de ce premier Conseil municipal, Mme Thouesny a été élue Maire, les postes d'adjoints étant attribués à Sébastien Georges, Valérie Beauseigneur et Daniel Berthaud. Suite à la démission de Dominique Montagnon, Vincent Nedey, suivant sur la liste, a intégré le Conseil. Puis, lors de la séance du 1^{er} juillet, un quatrième adjoint a été élu en la personne d'Olivier Carrey.

Le Conseil municipal de Dasle est donc composé ainsi :

Maire : Carole Thouesny.

1^{er} adjoint : Sébastien Georges, chargé des finances, des bâtiments, du bois et de la forêt, **2^{ème} adjoint :** Valérie Beauseigneur, chargée des affaires scolaires et des affaires sociales, **3^{ème} adjoint :** Daniel Berthaud, chargé des travaux et de la gestion de la Salle des Fêtes, **4^{ème} adjoint :** Olivier Carrey, chargé de l'urbanisme et de l'environnement.

L'information et la culture sont partagés entre les adjoints.

Conseillers municipaux : Corinne Hoeffel, Gérard Boichot, Pascal Pion, Didier Berçot, Isabelle Griffond-Boitier, Jean-Pierre Mussio, Céline Schwartz, Ludovic Marquès, Lysiane Frances-Py, Vincent Nedey.

Par ailleurs, le Maire Carole Thouesny siègera à Pays de Montbéliard Agglomération.

► Vie municipale

Les taux inchangés

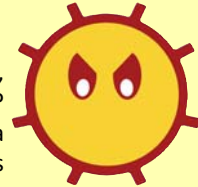
Lors de sa séance du 1^{er} juillet, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition locale. Ils restent donc à **16,99%** pour le foncier bâti et à **35,35%** pour le foncier non bâti.

Forêt

Les élus ont adopté le programme d'entretien proposé par l'Office National des Forêts (ONF) pour un montant de 2.890 €.

Plan canicule

Vous habitez Dasle, vous êtes âgé et seul ? Nous vous invitons à communiquer vos coordonnées à la



Mairie. En période de fortes chaleurs, le service des Affaires sociales prendra contact avec vous pour s'assurer que tout va bien et, si vous le souhaitez, vous rendre visite.

En attendant, prenez bien soin d'appliquer les recommandations suivantes :

- **Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur en fermant fenêtres et volets, aérez le matin de bonne heure et dans la soirée.**
- **Ne sortez pas pendant les heures les plus chaudes.**
- **Buvez 1,5 l d'eau par jour et mangez normalement.**
- **Mouillez votre peau plusieurs fois dans la journée.**
- **N'oubliez pas de donner régulièrement des nouvelles aux voisins et à votre entourage.**

Nuisances sonores : du changement



Le Maire a récemment pris un arrêté afin d'élargir les heures d'utilisation d'outils bruyants tels que tondeuses, tronçonneuses et appareils divers.

Désormais, leur usage est permis :

- **du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,**
- **le dimanche de 10h à 12h.**

En-dehors de ces créneaux horaires, merci de bien vouloir respecter la tranquillité de votre voisinage.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de jeter dans le ruisseau les branchages et la tonte de gazon.

► Travaux

Venir à bout des inondations

Outre la crise sanitaire, la commune de Dasle connaît actuellement une autre catastrophe, les inondations.



Les éléments se sont déchaînés et on a eu droit à des scènes impressionnantes.

Les pluies que la commune de Dasle a connues lors de quatre épisodes particulièrement mouvementés (3, 11, 12 et 17 juin) dépassaient largement ce que l'on a coutume d'appeler la «normalité». Les pluies du 3 juin ont été qualifiées par les spécialistes de vicennales ou vingtennales (tous les 20 ans), les deux suivantes de décennales. Lors du dernier orage, il est tombé 55 mm en vingt minutes. Ce volume de pluies cumulées, aux dires de l'organisme GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations), fait exploser toutes les statistiques ! Autrement dit, c'est bel et bien l'addition des quatre épisodes qui a été extraordinaire...

Le problème est qu'en ces temps de réchauffement climatique, ou plutôt de dérèglement climatique devrait-on dire, les phénomènes anormaux sont de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. Cela ne saurait constituer ni une explication, ni une «excuse». Aujourd'hui, le constat est clair : il y a un problème à Dasle. A coup sûr, l'ensemble du réseau doit faire l'objet d'un sondage. Peut-être, également, convient-il d'envisager la construction d'aménagements de nature à canaliser cette pluie qui, disons-le tout net, vient aussi des communes environnantes, en amont de notre village.

Toujours est-il que de nombreux Daslois ont été impactés, plus ou moins fortement, par ces différents épisodes apocalyptiques, le Maire a d'ailleurs dû reloger un habitant de la rue Centrale dont la maison était devenue inhabitable. Il faut dire qu'il n'est pas agréable de voir les eaux usées remonter dans son appartement... Carole Thouesny s'est rendue sur le terrain dès le lendemain matin de l'orage du 3 juin afin de piloter une cellule de crise en compagnie des deux principaux partenaires concernés, en l'occurrence Pays de Montbéliard Agglomération, propriétaire des réseaux, et Véolia, chargé de leur entretien.

Le point de la situation

Bien évidemment, les habitants devront patienter avant d'être complètement rassurés dès lors que l'orage grondera. Mais chacun doit être assuré que la Municipalité gère ce dossier au quotidien et mettra tout en œuvre pour mettre fin à cette situation.



Avec les techniciens de PMA et de Véolia, Carole Thouesny a fait un tour du village dès le 4 juin (ici rue de Dampierre et au niveau du ruisseau)



Une photo-symbole de ce qu'a connu Dasle en juin...

Ce qui a déjà été fait :

L'ensemble des réseaux ont été curés et nettoyés. Quant à la rue de Dampierre, elle a fait l'objet de travaux de réparation au niveau des deux canalisations ayant cédé et fait exploser le macadam, qui a été refait également. Le regard situé sur le haut de la rue a été nettoyé ainsi que le réseau souterrain en traversée de route. Il reste à effectuer des aménagements particuliers au niveau du fossé. Mais d'autres orages éventuels au cours de l'été ne devraient pas trop impacter la rue de Dampierre.

Ce qui est en cours :

Début juillet, Véolia a commencé les tests «à la fumée» : en envoyant de la fumée blanche dans les réseaux, on peut vérifier la conformité des branchements d'après l'endroit où ressort cette fumée. Tous les diagnostics se poursuivront pendant tout l'été sur l'ensemble des réseaux communaux. Enfin, l'organisme GEMAPI effectuera un autre diagnostic, cette fois au niveau du ruisseau. Ce sera un travail de plus longue haleine car, au fil du temps, le ruisseau a été canalisé à plusieurs endroits. Cela dit, Véolia n'attendra pas ce diagnostic pour réaliser quelques aménagements. Affaire à suivre...

Le point sur le projet de la ferme Heynen



La ferme Heynen va disparaître du paysage dans quelque temps.

Les nouveaux élus ont repris le dossier de l'aménagement de la place Espace-Loisirs qui comprend la démolition de la ferme Heynen. Il s'agit là de l'une des opérations majeures de ce début de mandat. Ils ont d'ores et déjà apporté quelques modifications à ce projet (notamment la réalisation d'une aire de jeux pour enfants) qui, selon la volonté du Maire Carole Thouesny, se fera en collaboration avec les habitants.

Ainsi, des réunions publiques seront organisées à ce sujet lorsque le bureau d'études BEJ, chargé de l'élaboration des aménagements, sera en mesure de faire de premières propositions. Dans le cadre de la démocratie participative qu'elle veut mettre en place, Mme Thouesny souhaite que les Daslois puissent s'exprimer sur l'avenir de ce secteur au cœur du village. Rappelons que les aménagements prévus concernent, dans un premier temps, la réhabilitation du parking de la salle Espace-Loisirs et l'aménagement d'un Point R semi-enterré. Plus tard, sont prévues la réalisation d'une liaison douce avec la rue des Vergers et une opération d'urbanisation avec des appartements et, éventuellement, des services. Toutes les idées seront bonnes à prendre et les élus n'hésiteront pas à amender le projet en fonction des (bonnes) idées suggérées par les habitants.

Quant à la démolition de la ferme Heynen, elle pourrait avoir lieu avant la fin de cette année 2020, c'est en tout cas le souhait de la Municipalité. Mais cela dépend aussi de l'activité économique, chamboulée après la période de confinement et qui reprend progressivement avec les conditions sanitaires que nous connaissons.

Retour à la semaine de quatre jours à l'école

Dans le cadre de l'organisation du temps scolaire (OTS), l'Académie avait demandé à la commune de donner une réponse fin mai. Stéphane Gricourt, le précédent Maire, n'avait pas souhaité prendre une décision alors qu'une nouvelle équipe municipale allait être en place. De ce fait, c'est cette nouvelle équipe qui a traité ce dossier, le Maire Carole Thouesny ayant décidé de consulter les parents d'élèves, via les délégués, pour savoir s'ils étaient favorables au retour à la semaine de quatre jours. Plus de 70% des parents d'élèves ayant participé au sondage ont répondu par l'affirmative.

Par arrêté municipal, ces quatre jours ont d'ailleurs été mis en place dès la reprise de l'école en juin, compte tenu des contrain-

tes sanitaires et des obligations de nettoyage approfondi des locaux pour les agents.

La retour officiel de la semaine de quatre jours aura donc lieu en septembre.

Un autre sondage a été lancé auprès des parents afin de connaître leurs besoins le mercredi, en associant la commune de Vandoncourt qui ne dispose pas de structure périscolaire. Si la demande existe, l'objectif est donc de prévoir un accueil des enfants le mercredi, le matin, le midi et l'après-midi.

Signalons enfin qu'un nouvel appel d'offres a été lancé pour le service de restauration du midi qui, rappelons-le, accueille les élèves de Dasle, Vandoncourt et Montbouton.

► Vie économique

Apaiser les maux par l'hypnose

Au mois de janvier dernier, Karen Marquès a créé son cabinet d'hypnothérapie à son domicile, recevant ses patients dans une petite pièce très cosy qu'elle a aménagée.

Précédemment aide-soignante en EHPAD, Karen était confrontée chaque jour à la douleur. Suite à un accident du travail, elle a décidé de changer de voie et de suivre une formation à l'hypnose, convaincue que cette thérapie peut apaiser tous les maux qui, parfois, sont davantage psychologiques que physiques ou mécaniques...

Cette formation achevée et validée, elle s'est donc installée pour aider les gens à régler une multitude de problèmes, douleurs diverses, troubles du sommeil, gestion du stress, confiance en soi, addictions, troubles du comportement, deuil, gestion de conflits, problème de peau... une liste qui n'est pas exhaustive.

Les séances, d'une durée d'environ 1h à 1h30, commencent toujours par un «questionnement» de façon à ce que Karen détermine les besoins de son patient. Après une mise en relaxation, elle intervient en agissant sur l'inconscient du patient, alors en état d'hypnose, en «transe» comme on dit parfois (sans produits illicites !), un état tout à fait naturel. Mme Marquès pratique l'hypnose éricksonienne, l'une des branches les plus influentes de l'hypnose thérapeutique qui permet d'accéder au réservoir de ressources inconscientes de chaque individu. Cette technique est particulièrement respectueuse de la personne car le langage utilisé par le praticien, constamment à l'écoute, est permissif. Il s'appuie sur des métaphores, des anecdotes et des suggestions indirectes afin de faire lever des résistances au changement et laisser le patient accéder à ses propres ressources pour intégrer les changements souhaités. En résumé, apaiser les maux par les mots... et c'est devenu une passion pour Karen Marquès.

Karen Marquès, 56 rue Centrale à Dasle. Téléphone : 06.28.13.32.97. Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Site internet : www.karen-hypnose.fr. Facebook : Apaiser les maux par l'hypnose.



► En bref

Marché du soir

La commune de Dasle accueillera le Marché du soir initié par Pays de Montbéliard Agglomération le **vendredi 4 septembre entre 17h et 22h** sur la Place Espace-Loisirs.



Taille de haies

Il est demandé aux habitants de veiller à l'entretien et à la taille de leurs haies dont les branches peuvent gêner le passage des piétons sur les trottoirs. Merci d'avance pour ce geste de civisme qui est aussi une obligation pour les citoyens.



Prévention des tiques



Nous vous présentons «SUPER PATRICK» ! Avec le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, Dasle est commune-pilote pour la prévention des tiques. le village bénéficie d'une campagne de communication sur ce sujet avec des panneaux ludiques expliquant comment éviter les tiques... ou les éliminer.

Les tiques sont des arachnides potentiellement porteuses de maladies infectieuses mais non contagieuses dont la borréliose de Lyme est la plus connue. On estime à 33.000 le nombre de personnes touchées par la maladie en France. Sur les panneaux que nous vous invitons à découvrir dans le village, «SUPER PATRICK» vous expliquera comment se prémunir de ces petites bêtes bien gênantes.

À voir aussi : www.la-ligue-anti-tiques.eu

L'épicerie du village a fait peau neuve



Marielle Sirlonge propose un joli rayon de produits régionaux.

Marielle Sirlonge, propriétaire du magasin à l'angle de la rue du Moulin, a récemment effectué des travaux dans son établissement. C'est donc dans un cadre complètement rénové qu'elle vous propose épicerie, fruits et légumes, dépôt de pain, tabac, presse, cadeaux, produits régionaux, gaz mais également, depuis quelque temps, tous les services postaux.

Tabac-presse-épicerie Marielle Sirlonge, 10 rue du Moulin à Dasle. Téléphone : 03.81.37.37.48. Ouvert le lundi, le mardi et le vendredi de 7h à 13h et de 15h à 19h, le jeudi de 7h à 12h30 et de 15h à 19h, le samedi et le dimanche de 7h à 12h30 et de 15h à 18h30 (fermeture hebdomadaire le mercredi).